Organisation Africaine des Institutions

Supérieures de Contrôle des Finances Publiques

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN AMBASSADEUR REGIONAL DE BONNE VOLONTE

Extension de la date limite de dépôt des candidatures

Désignation d'un Ambassadeur régional de bonne volonté

Pour l'indépendance des Institutions Supérieures de Contrôle des finances publiques (ISC) africaines

Référence : 02/2026

Émis par : Direction exécutive de l'AFROSAI

Date de publication du 1er avis de recrutement : 08 juillet 2026

Date de publication de l'avis d'extension de la date limite de dépôt des candidatures : 12 Novembre2026

Date limite de dépôt des candidatures : 1er Mars 2027

1. Contexte et justification

Les ISC jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la responsabilité gouvernementale, à travers la promotion de la transparence et de l'intégrité de la gestion publique. Leur indépendance constitue le fondement d'un contrôle objectif et efficace de l'utilisation des deniers publics et une condition préalable à la conduite d'audits conformes aux normes internationales de l'INTOSAI (ISSAI).

Le ISC africaines rencontrent des contraintes liées particulièrement à l'adéquation du cadre juridique, de l'accès à l'information et de l'autonomie financière et administrative. Face à ces défis, l'AFROSAI a érigé cette question en priorité de son Plan stratégique 2022-2027, dont l'objectif spécifique dispose que "l'indépendance des ISC africaines, en tant que pierre angulaire de la crédibilité des ISC et, partant, de l'amélioration de la bonne gouvernance et du bien-être des citoyens, est renforcée".

Dans ce cadre, et afin de doter l'Organisation d'une voix influente pour porter cette cause, une note conceptuelle relative à la désignation d'un Ambassadeur régional de bonne volonté pour l'indépendance des ISC africaines a été approuvée lors de la 59e réunion du Comité Directeur tenue en février 2024 à Yaoundé (Cameroun). L'Ambassadeur aura pour vocation d'inscrire durablement la question de l'indépendance des ISC à l'ordre du jour des politiques africaines, notamment auprès de l'Union africaine et du Parlement Panafricain, en vue de mobiliser les soutiens nécessaires à la sensibilisation des plus hauts dirigeants du continent.

2. Mission et rôle de l'Ambassadeur

Choisi parmi les personnalités éminentes du continent, l'Ambassadeur régional de bonne volonté met bénévolement sa notoriété, son expérience et ses compétences au service du plaidoyer pour le renforcement de l'indépendance des ISC africaines. Il incarne une voix continentale de haut niveau, chargée de promouvoir ce principe fondamental qui permet aux ISC de demander aux gouvernements de rendre compte de l'utilisation des ressources publiques.

Dans l'exercice de sa mission, l'Ambassadeur porte la voix des ISC africaines auprès des institutions continentales - au premier rang desquelles **l'Union africaine et le Parlement Panafricain** - ainsi qu'auprès des parlements et gouvernements nationaux, des organisations sous-régionales, de la société civile, du milieu universitaire et des médias. Il œuvre à l'inscription de l'indépendance des ISC à l'agenda politique du continent, en cohérence avec les objectifs de bonne gouvernance et de redevabilité de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

3. Responsabilités principales

- Promouvoir activement et bénévolement l'indépendance des ISC africaines ;
- Sensibiliser les parties prenantes - Parlements, Gouvernements, Union africaine, Parlement Panafricain, Organisations Sous-Régionales, Société Civile, milieu universitaire et médias à l'importance de la sauvegarde et du renforcement de cette indépendance ;
- Porter la question de l'indépendance des ISC à l'ordre du jour des politiques continentales et mobiliser les soutiens des plus hauts dirigeants africains ;
- Collaborer régulièrement avec le Groupe de travail sur l'indépendance des ISC de l'AFROSAI et la Direction exécutive, pour élaborer un programme d'activités et organiser des rencontres dédiées ;
- Rendre compte de ses activités aux organes de gouvernance de l'AFROSAI, par l'intermédiaire du Groupe de travail et de la Commission de renforcement des capacités institutionnelles et techniques (CRCIT) ;
- Faire preuve de discrétion, consulter la Direction exécutive et s'abstenir de toute conduite ou activité susceptible de discréditer l'AFROSAI ou incompatible avec les principes de son mandat.

4. Impact attendu

La désignation de l'Ambassadeur vise à générer un impact tangible et durable :

- Renforcer la crédibilité, l'autonomie et la protection des ISC africaines, au bénéfice d'une meilleure gouvernance et d'une gestion transparente et redevable des finances publiques ;
- Inscrire durablement l'indépendance des ISC à l'agenda politique continental, notamment auprès de l'Union africaine et du Parlement panafricain ;
- Mobiliser l'engagement des parlements, des gouvernements et des partenaires techniques et financiers en faveur de cette indépendance ;

- Consolider l'État de droit et la démocratie, et soutenir la réalisation des Objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 ;
- Renforcer, in fine, la confiance des citoyens africains dans la gestion des deniers publics.

5. Profil recherché

Le candidat à la fonction d'Ambassadeur régional de bonne volonté doit remplir les critères suivants :

- Être une personnalité influente et d'envergure régionale, ayant de préférence exercé les fonctions de Chef d'ISC, bien connue du public et des parties ciblées et dotée d'un sens avéré de la communication ;
- Faire preuve d'une intégrité et d'une crédibilité reconnues ;
- Témoigner d'un engagement durable en lien avec la mission envisagée, notamment à travers des déclarations publiques et d'autres actions ;
- Manifester la volonté sincère d'associer son image et sa réputation à la promotion de l'indépendance des ISC africaines, et s'engager à y consacrer temps et efforts.

6. Composition du dossier de candidature

- Une lettre de motivation exposant l'intérêt du candidat pour le poste et détaillant sa stratégie de promotion des principes de l'indépendance des ISC africaines auprès des parties prenantes, notamment les parlements et les gouvernements ;
- Un curriculum vitæ détaillé, présentant les expériences et les réalisations professionnelles du candidat.

7. Processus de désignation

Après publication du présent avis et collecte des candidatures, les ISC membres de l'AFROSAI seront invitées à proposer un candidat parmi les personnalités présélectionnées. Une proposition de désignation - précisant les attributions générales de l'Ambassadeur, la durée du mandat et, le cas échéant, la source de financement des activités - sera soumise à l'examen de la CRCIT.

La nomination de l'Ambassadeur retenu est prononcée par le Comité Directeur de l'AFROSAI. Elle est ensuite formalisée par un protocole d'entente à durée déterminée, signé entre le Président de l'AFROSAI et l'Ambassadeur régional de bonne volonté.

8. Modalités de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être adressés, par voie électronique, à l'adresse : mohammed.bastaoui@afrosai.org ou contact-afrosai@afrosai.org, au plus tard le 30 septembre 2026. Pour toute information complémentaire : **mohammed.bastaoui@afrosai.org** *Rabat, le* 08 juillet 2026

La Direction exécutive de l'AFROSAI